

CAA

COMMUNICATION ALTERNATIVE AMÉLIORÉE

Article 2 de la convention internationale des personnes handicapées

« (...)On entend par « communication », entre autres, les langues, l'affichage de texte, le braille, la communication tactile, les gros caractères, les supports multimédias accessibles ainsi que les modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative à base de supports écrits, supports audio, langue simplifiée et lecteur humain, y compris les technologies de l'information et de la communication accessibles; (...) »

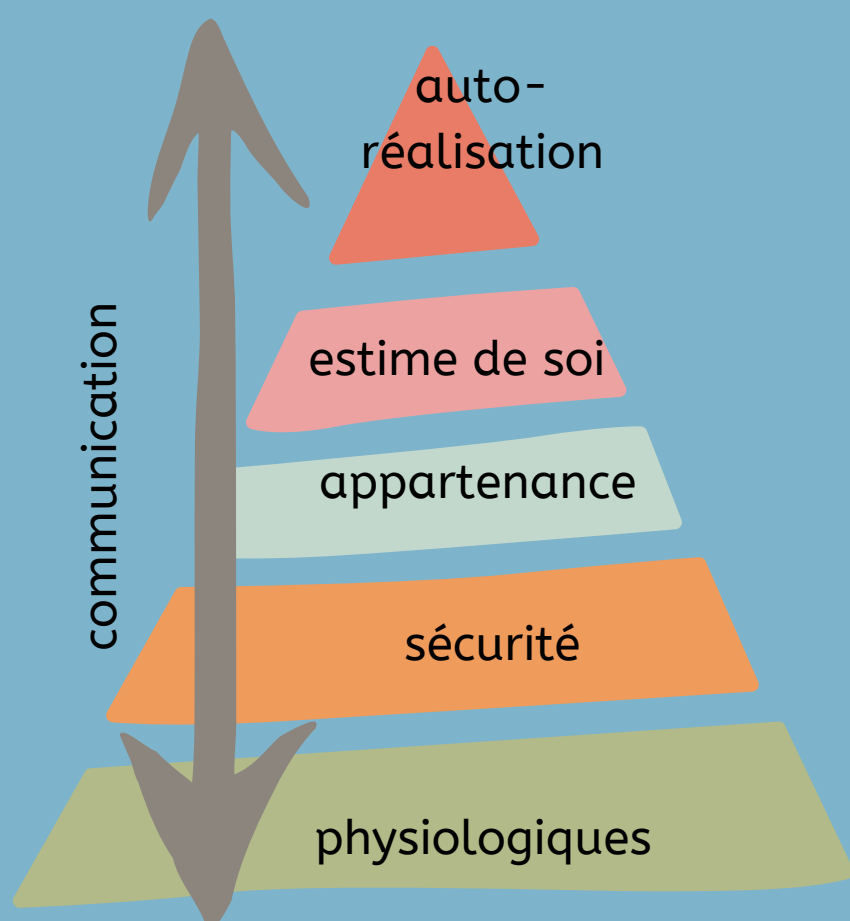
1

Un droit

2

"Une question de dignité"

E. Macron
CNH 2023



« La communication alternative et améliorée recouvre tous les moyens humains et matériels permettant de communiquer autrement ou mieux qu'avec les modes habituels ou naturels, si ces derniers sont altérés ou absents. Elle vient compenser ou remplacer un manque ou une grande déficience de parole, un défaut de langage impactant la communication, pour la faciliter sous ses deux versants expressif et réceptif ».

3

Définition d'Elisabeth Cataix

Principes et valeurs

La CAA, ça s'apprend ... en pratiquant !

Alors parlons ensemble et impliquons nous dans l'utilisation de leurs supports !



Et avant d'avoir essayé, impossible de dire que c'est pas possible !

La CAA, ça demande ... du temps!



Pour apprendre, comme toutes les langues

Pour construire les réponses

Pour tisser la relation et être sûr d'être écouté(e)

La CAA, c'est s'adapter à la personne et à son environnement



A l'âge, aux intérêts, aux besoins spécifiques, à l'identité des personnes accompagnées

La CAA, démarche combinée qui permet à chacun d'exister



- Elisabeth Cataix Nègre, *Communiquer autrement: Accompagner les personnes avec des troubles de la parole ou du langage : les communications alternatives*, de Boeck, 2012
- David R. Beukelman, Pat Mirenda, *Communication alternative et améliorée -Aider les enfants et les adultes avec des difficultés de communication*, de Boeck, 2017